Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

MALI – La loi votée en 2008 n'est toujours pas applicable faute de décrets

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/03/2009, modifié le 25/03/2026

L'Assemblée nationale du Mali a adopté une loi sur la biosécurité le 23 novembre 2008, mais aucune disposition réglementaire (décret d'application ou autres arrêtés) n'a encore été prise pour son application. Ainsi, aucune culture commerciale ou expérimentale de PGM ne peut avoir lieu sur le territoire national. Du coup, l'Institut d'Economie Rurale (IER) s'impatiente. Cet organisme a déclaré, lors d'une journée d'information qu'il a organisé le 1er avril, que si « aucune station de l'IER ne procède à une activité de culture d'OGM, [l'IER est cependant] pressé de commencer ». Par ailleurs, cette journée d'information, qui a réuni plusieurs journalistes, était pour le moins partisane. Les communications ont toutes été le fait de personnes favorables aux PGM et les opposants ou paysans n'ont pas été invités à présenter leurs points de vue. Comme témoignage final, le compte rendu des députés maliens suite à leur visite au Burkina Faso où le coton transgénique est autorisé. Repris par le journal Le Républicain, qui relate dans ses colonnes cette journée d'informations, on apprend que « ce pays voisin [le Burkina Faso, NDLR] sort de la phase expérimentation pour une généralisation de la culture du coton Bt considéré comme ayant un coût de production moins élevé, et une rentabilité jamais égalée » [1]. Ceci rappelle le texte publié dans InfOGM ACTU n°19 [2] qui mentionnait le manque de recul des journalistes africains. La mise en contexte et l'analyse précise de cette expérience auraient été bienvenues, lors de cette journée d'information et lors de sa médiatisation.

[1] Le Républicain, 3 avril 2009, http://www.maliweb.net/category.php..., Le programme précis de la journée est disponible chez info@ier.ml

[2] Comment les media font la promotion des cultures GM

Adresse de cet article : https://infogm.org/mali-la-loi-votee-en-2008-nest-toujours-pas-applicable-faute-de-decrets/